



Si nous passions à autre chose...



2021 débute,
c'est donc le moment pour l'équipe municipale de Saint Vran
de vous souhaiter de nouveaux projets, de nouvelles ambitions,
de nouvelles réussites,

que cette nouvelle année soit douce, sereine et exaltante
pour vous et vos proches etbonne santé encore et toujours

Evelyne Gaspillard, maire

Retrouvez :

- ✓ L'essentiel des Conseils
En pages centrales
- ✓ Le mot du maire
page 2
- ✓ Rétro 2020
page 5

COVID-19

**CORONAVIRUS,
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**

Se laver
très régulièrement
les mains

Tousser
ou éternuer
dans son coude

Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter

SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque
chirurgical jetable

Le mot du maire :

Chers Brénosiennes et Brénosiens

Les années passées, j'étais heureuse de vous accueillir pour la cérémonie des vœux dans notre salle des fêtes, mais il ne sera, hélas, pas possible de se retrouver cette année.



Nous avons vu s'achever 2020 sans regrets, partageant tous le même espoir que la nouvelle année nous apporte du mieux et que nous pourrons le plus vite possible retrouver notre vie «d'avant», en renouant avec tout ce qui nous aide à vivre, les rencontres et les échanges humains, la culture sous toutes ses formes, toutes ces manifestations festives auxquelles nous avons dû renoncer cette année. Dans cette période complexe, mon désir profond est de nous souhaiter l'énergie, la force et l'enthousiasme nécessaires pour transformer nos vœux en réalités. Nous devons privilégier ce qui unit et non ce qui divise.

Une nouvelle équipe municipale a pris le relais dans ces circonstances exceptionnelles ! Mais la COVID 19 n'a en rien freiné son enthousiasme. Il est certes difficile pour les nouveaux conseillers de prendre la pleine mesure de leur rôle mais ils sont attentifs à chacun d'entre vous et s'impliquent progressivement avec le souhait d'agir pour l'intérêt collectif. Ils ont des idées, je vous souhaite une totale réussite avec votre confiance. Je sais également que nous pourrons nous appuyer sur l'ensemble du personnel municipal pour mener à bien le travail quotidien tout comme les projets à venir.

Quand est-il de nos priorités pour cette année 2021 : tout d'abord, l'école avec l'amélioration de l'accueil pour la rentrée de septembre, beaucoup de jeunes enfants et c'est tant mieux, des naissances, 7 en 2020, de nouvelles familles qui s'installent, des maisons se vendent, se louent.... Parallèlement, la poursuite des travaux de l'église, la voirie et les chemins sont au cœur de nos actions. Nous respectons nos engagements électoraux. J'en profite pour dire quelques mots sur le projet éolien dont vous entendez parler. Ce n'est pas un projet de la commune. Comme c'est le droit de chacun, une entreprise a repéré un site pouvant accueillir des éoliennes. A ce jour, les élus s'informent et se forment sur le sujet et se prononceront en temps et en heure dans le respect de l'intérêt commun, du bien vivre et de l'attractivité de notre territoire.

Aujourd'hui, je veux souligner l'attention que nous portons à nos commerçants. Malheureusement bar et restaurant se voient contraints de rester fermer. Je veux leur dire ici combien je comprends leur frustration. Nous avons imaginé pour 2020 un bourg convivial avec les terrasses de ces commerces, la place près de la boulangerie... ce n'est que partie remise. La commission « animation » s'est déjà réunie pour travailler sur différentes actions en lien avec les associations dont les membres auront à cœur de se revoir.

Je veux également souhaiter la bienvenue et une bonne installation à tous les nouveaux habitants. Nous sommes heureux de vous compter parmi nous. Intéressez-vous à votre nouvel environnement, les commerces en font parties.

L'entraide et l'attention aux autres sont importants en ces temps si particuliers, je remercie tous les brénosiens qui savent ce que ces mots veulent dire et les mettent en application auprès des personnes isolées ou fragiles, auprès de leurs voisins âgés ou malades.

Une dernière pensée pour ceux qui nous quittés en 2020. Un hommage particulier est rendu à notre doyenne dans ce bulletin.

L'Equipe municipale et le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous une très bonne et heureuse année, que 2021 apporte les solutions à la crise sanitaire et nous redonne confiance en l'avenir.

Evelyne Gaspaillard, Maire,

Zoom sur la communauté de commune :

Nous avons tous un lien de proximité avec la municipalité, ces élus, et tous ceux qui œuvrent pour le bon fonctionnement de Saint-Vran. Il n'en va peut-être pas de même pour la communauté de communes, structure moins palpable, qui parfois nous semble lointaine. Suite aux évolutions de cette dernière, il nous a paru intéressant de revenir sur les choix qui ont été faits.

Peut-on revenir sur l'évolution de la communauté de communes ?

E.Gaspailard : C'était en 2017, Saint-Vran qui faisait partie de la Communauté de Communes Hardouinais Mené (CCHM), devient membre d'une nouvelle collectivité : Loudéac Communauté Bretagne Centre - LCBC. Ce changement est la conséquence d'une volonté de l'état portée par le préfet de regrouper les communautés, afin qu'elles constituent des entités de grande taille, susceptible de leur permettre de mener des actions significatives tout en bénéficiant de nouvelles ressources. C'est ainsi que Hardouinais Mené (CCHM : Saint Vran, Merdrignac, Mérillac, Saint Launeuc, Trémoré, Illifaut, Gomené, Laurenan, Le Loscouet) a choisi de se rapprocher avec Le Mené (Communauté de communes devenue commune nouvelle) et de la Cidéal. D'autres associations avaient été envisagées, avec le Mené uniquement, mais aussi avec Saint Méen le Grand. Parallèlement à ce choix, nous avons fait celui de ne pas créer ce qui est appelé une « Commune Nouvelle ». Si la commune « Le Mené » a vu le jour, c'est en partie parce que lors des élections municipales de 2014 Saint Gilles n'avait pas de candidats au premier tour, ce qui a interpellé les élus des communes voisines et abouti à cette décision. Sur notre canton, il n'y avait pas de problème de cette nature et les maires n'ont pas manifesté le désir de créer une commune nouvelle. A Saint-Vran, ce sujet n'avait jamais été évoqué pas même lors de la campagne électorale.

Est-ce que participer à une communauté de communes très importante n'est pas risqué ?

E.Gaspailard : Il y a peut-être le risque de perdre son identité. C'est pour cette raison que les maires de la CCHM ont souhaité garder des liens en s'identifiant en Pôle de proximité. Nous avons voulu conserver notre habitude de travailler ensemble pour répondre au mieux aux besoins de notre population. Pour ce faire et défendre cette démarche, nous avons élaboré une charte d'entente intercommunale. A noter que la nouvelle gouvernance de notre communauté de communes « XXL » s'est construite avec l'objectif de travailler les notions de bassins de vie.

Quand on se regroupe de la sorte comment sont déterminées les compétences ?

E.Gaspailard : Pour faire simple, globalement, la nouvelle collectivité a repris les compétences assumées par les entités précédentes dans le respect des nouvelles réglementations. A noter que chacun retrouvera un article sur le sujet dans le magazine de Loudéac Communauté Bretagne Centre en cours de distribution (nouveau numéro, nouvelle charte graphique). Le développement économique est une compétence définie comme obligatoire par la loi et c'est bien le moteur du développement d'un territoire. Il y a aussi l'aménagement du territoire avec l'élaboration du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Inter-Communal). C'est un outil politique d'aménagement du territoire, une démarche assez longue destinée à répartir les différentes activités sur le territoire. Un élément important pour la commune de Saint-Vran, la commune a été classée commune intermédiaire, ce qui nous autorise la construction de logements et la rénovation de bâtis existants plus favorables que si nous étions classé commune rurale. La gestion des déchets, la culture, le tourisme, sont également des compétences communautaires tout comme le numérique qui fait l'objet d'un programme de 16 M€. Un mot sur l'action sociale, les solidarités, la santé : nous sommes dans une démarche de labellisation « Intercommunalité amis des enfants » et « Intercommunalité amis des aînés » de manière à ce que tous les habitants du territoire puissent « bien grandir, bien vivre et bien vieillir » avec le principe de faire avec les élus de chaque commune, les associations et plus largement les habitants. : une implication de proximité qui doit aboutir à une équité

Quel bilan peut-on tirer de l'évolution qui nous a conduit de « Hardouinais-Mené » à LCBC ?

E.Gaspqillard : Il est encore trop tôt pour tirer un bilan. 3 ans c'est court pour bien se connaître et créer des liens forts. De nouvelles élections ont eu lieu, il faut s'inscrire dans la durée et cette mandature sera déterminante. Mais chaque jour, nous sommes au travail, les tâches sont nombreuses, surtout dans le contexte actuel qui nous oblige à être réactifs.

LES RECOMMANDATIONS 2020/2026 D'UNICEF FRANCE AUX VILLES AMIES DES ENFANTS



MASSAGE POUR BÉBÉ du bien-être et de l'amour partagés

Communiquer avec son enfant, apaiser ses pleurs, faciliter l'endormissement, favoriser le transit ... par le toucher :

Un cycle de massage pour bébé à Le Mené-Collinée, les vendredis 29 janvier et 5, 12, 19, 26 février de 10h à 11h30 :

**Information et inscription auprès du RPAM au
02.96.66.60.50.**

Successeur de l'épicière de Trédaniel :



Articles disponibles dans chaque camion : viandes et volailles, charcuterie, crèmerie, boissons, épicerie, fruits et légumes de saison, hygiène et entretien, ...

SERVAD - 22150 PLOUGUENAST - 02.96.26.81.88 –

mail: bonjour@servad-epicerie.fr

**Passage le jeudi sur la
commune de Saint-Vran !**

2020 : zoom sur une année si particulière

Les vœux du maire 2020 :



L'action du CCAS :

Distribution de chocolats en mai, des repas à domicile en novembre et des colis de fin d'année :



Les commémorations :



L'atelier carnaval des enfants au mois de février :



Hommage à notre doyenne,

La conteuse d' « *Histoires ...pour bavarder* » nous a quittés en novembre dernier. Dans les années 80 et 90, Suzanne Lemonnier participait à la rédaction du bulletin municipal : l'histoire de notre territoire, de notre commune...les poèmes en français ou en gallo la passionnaient.

Originaire de Normandie, elle était née en 1921 et c'est en 1963 qu'elle arrive dans le Mené avec mari et enfants. La guerre, la résistance avaient marqué la jeunesse de son couple.

Rapidement, François intègre « le Comité d'expansion du Mené ». Suzanne, quant à elle, passionnée d'histoire, d'archéologie s'implique tout naturellement dans l'association « Sauvegarde du patrimoine culturel du Mené ». Elle réalise, entre autre, un recensement des croix et calvaires et des menhirs du Mené pour les Annales du Patrimoine du Mené. Avec toute une équipe de bénévoles de la commune, la Croix Bouillard est rénovée, la Chapelle Saint Lambert et sa fontaine sont également restaurée, Suzanne aurait aimé que tous les participants soient nommés : Raymond et Monique Aveline, André Goudin, André Le Ray...nous compléterons la liste dans le prochain bulletin en republiant les écrits de Suzanne.

Elle nous a quitté, emmenant probablement avec elle de belles histoires qu'elle n'a pas eu le temps de raconter. Elle laisse de la documentation, des écrits que ses enfants souhaiteront peut-être partager pour faire vivre la mémoire de leurs parents et de leurs amis.

Etat civil :

NAISSANCES

Mélyna GIFFRAIN	18, La Ferrière	Née le 17/01/2020 à NOYAL-PONTIVY
Jules LORAND	43, le Vieux Bourg	Né le 01/02/2020 à SAINT-BRIEUC
Arthur TUAL	44, Haussepieds	Né le 16/03/2020 à SAINT-GRÉGOIRE

Pour l'inscription des noms, nous tenons compte de la notification du bulletin de naissance autorisant ou non la publication dans la presse.

MARIAGES

Valentina OLLIVIER et Yann FAUCHET	le 15/02/2020
---	---------------

DECES

Isabelle BADOUARD née GALLAIS	le 11/02/2020 à RENNES
Yvette DE SAINT DENIS née PLESSE	le 25/02/2020 à LAMBALLE
Robert GUÉRIN	le 01/03/2020 à PLÉRIN
Patrick BONJOUR	le 26/03/2020 à NOYAL-PONTIVY
Marguerite ROCHARD née AUDRAIN	le 28/04/2020 à RENNES
Pierre-Yves COLLET	le 25/05/2020 à LAURENAN
Michel LUCAS	le 23/07/2020 à LAMBALLE
Henri-Philippe FLACHOT	le 20/10/2020 à SAINT-BRIEUC
Suzanne LEMONNIER née PÉNELET	le 17/11/2020 à MERDRIGNAC

Urbanisme : permis de construire

Permis de construire

DEMANDEUR	OBJET	ADRESSE	ACCORDE LE
M. TEUSSARD Simon	Extension maison d'habitation	79, Le Haut Breil	04/06/2020
M. et Mme PILON Christophe	Extension maison d'habitation	8, Rue des Champs	12/06/2020
M. BONTÉ Nicolas	Extension maison d'habitation	28, La Ville Danet	27/07/2020
M. MICHEL Jean-Pierre	Préau non clos	46, La Croix du Quartier	29/10/2020

déclarations préalables accordées

DEMANDEUR	OBJET	ADRESSE	ACCORDE LE
M. LUCAS Mickaël	Rénovation de façade	26, le Bodeuc	10/07/2020
SYSCOM DEVELOPPEMENT	Installation Relais ORANGE	6, Rue des Artisans	09/08/2020
M. PLESSE Jean-Yves	Jardin d'hiver	12, Lot. De l'Epine	27/07/2020
M. BARAC'H Manuel	Abri de Jardin	2, Rue du Guédou	24/09/2020
M. LEMONNIER Thierry	Installation panneaux photovoltaïques	52, La Ville Oger	22/10/2020

Horaires de la bibliothèque :

- Le mardi de 16h00 à 18h00
- Le samedi de 10h00 à 12h00



Retrouvez toutes les infos et bien plus sur le site de la commune : www.saintvran.fr.



Covid 19 : Le centre de vaccination de Loudéac au Foyer Municipal de Loudéac.

Les personnes concernées pour le moment :

- Les personnes de 75 ans et + vivants à domicile
- Les personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face au COVID-19 **disposant d'une ordonnance médicale** pour se faire vacciner prioritairement

Les personnes particulièrement vulnérables au COVID-19 sont les suivants :

- Atteints de cancer et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie
- Atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés,
- Transplantés d'organes solides
- Transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques
- Atteints de poly-pathologies chroniques, selon le critère suivant : au moins deux insuffisances d'organes
- Atteints de certaines maladies rares (voire liste sur le site du ministère de la santé)
- Atteints de Trisomie 21

Il est impératif de prendre rendez-vous avant de se rendre au centre de vaccination.

Les doses disponibles de vaccin sont en fonction des rendez-vous.

Pour prendre rendez-vous : deux possibilités :

- La plateforme téléphonique : **02.57.18.00.60**
- La plateforme internet : **KELDOC.com**



Les rendez-vous communaux pour 2021 :

Si les conditions sanitaires le permettent, nous aurons le plaisir de vous retrouver à :

- ✓ La randonnée pédestre du 13 juin
- ✓ La fête communale le samedi 3 juillet,

nous vous dévoilerons dans le prochain bulletin, ce que nous vous avons réservé !

Rappel : il est encore temps de nous retourner le questionnaire (téléchargeable sur le site internet) distribuer lors du dernier bulletin : votre avis compte !

La fibre optique arrive sur la commune : L'élégage des plantations est indispensable à son déploiement !

Pourquoi élaguer ?



Téléphone et Internet sont des services indispensables pour les particuliers comme pour les professionnels et entreprises.

Les plantations situées à proximité des réseaux de communication aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement voire une interruption des services de téléphone et d'internet. Le frottement et la chute des branches peuvent ainsi provoquer des coupures aux conséquences graves en cas d'urgence : personnes dépendantes isolées, télétransmissions coupées, alarmes inactives, etc ...

Qui doit élaguer ?

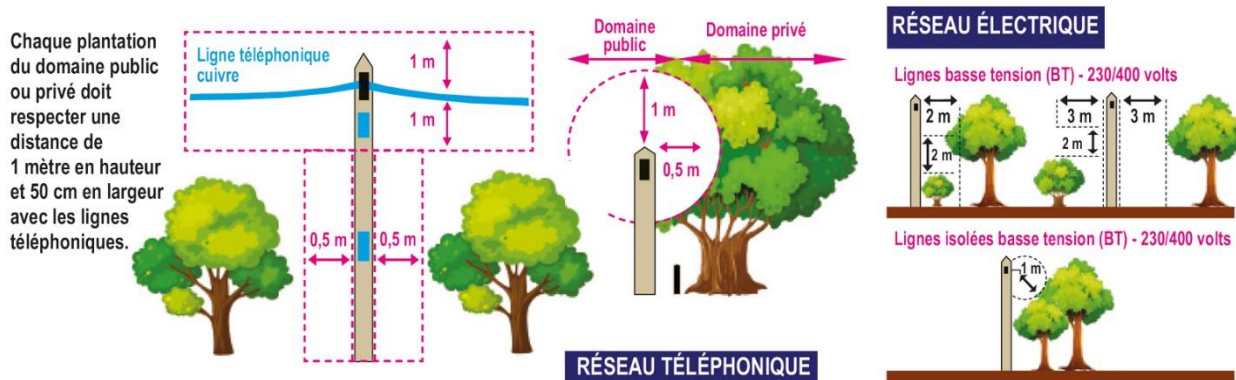
La loi Chassaigne du 07 octobre 2016, prévoit qu'il appartient aux propriétaires de réaliser l'élégage des plantations sur leur terrain, lorsque celles-ci sont trop proches des lignes de communication.

Les travaux de déploiement de la fibre optique sur votre commune nécessitent une intervention sur les lignes aériennes et donc un élégage conforme aux normes de sécurité. Au besoin, l'opérateur des travaux peut procéder à l'élégage des plantations gênantes, **aux frais du propriétaire**, conformément à l'article L. 51 du code des postes et communications électroniques.

Quelles distances ?

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance d'1 m en hauteur et 50 cm en largeur avec les lignes de communication aériennes.

Quelles sont les distances à respecter ?



Où se renseigner ?

Pour toutes questions, contactez la mairie

Certificats qualité de l'air : Crit'Air

Le certificat qualité de l'air Crit'Air est une vignette sécurisée, à coller sur le pare-brise du véhicule. Il indique sa classe environnementale. Découvrez comment le commander.

Il existe 6 classes de certificats. Le certificat qualité de l'air permet de favoriser les véhicules les moins polluants : modalités de stationnement favorables, conditions de circulation privilégiées, possibilité de circuler dans les zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) ou en cas de pic de pollution.

Le certificat qualité de l'air est obligatoire pour circuler dans les zones à faibles émissions mobilité instaurées sur certains territoires (Grenoble, Lyon et les communes à leurs alentours, Paris et une partie de

la métropole du Grand Paris) ou pour circuler lorsque le préfet instaure la circulation différenciée lors de certains épisodes de pollution.

Les usagers peuvent le commander sur : [Le site internet officiel Certificat Qualité de l'air :](https://www.certificat-air.gouv.fr/)
<https://www.certificat-air.gouv.fr/>

Le certificat qualité de l'air permet à l'État ou aux collectivités territoriales de moduler les dispositifs applicables aux véhicules, en particulier les conditions de circulation et de stationnement, afin de favoriser l'utilisation des véhicules les moins polluants et de réduire la pollution atmosphérique et ses impacts sur la santé de la population.



Les véhicules sont répartis en 6 classes environnementales, à l'exception des véhicules les plus polluants, qui sont non classés et n'ont pas droit au certificat qualité de l'air.

La classification dépend du type de véhicule (voitures particulières, deux-roues, tricycles et quadricycles, véhicules utilitaires légers et véhicules lourds dont autobus et autocars), de sa motorisation et de la norme européenne d'émissions polluantes qu'il respecte, dite « norme Euro ». Une classe spécifique est réservée aux véhicules électriques « zéro émission moteur ». La classification des véhicules est définie par arrêté. La classification du véhicule est valable pour toute la durée de vie du véhicule.



RENOVER SANS SE RUINER – UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ POUR VOTRE PROJET DE TRAVAUX –

Quels travaux effectués ? Quelles aides puis-je prétendre ? Par où commencer ? Autant de questions auxquelles vous êtes confrontés.

L'Accueil Logement, Service Public de la performance énergétique de Loudéac Communauté Bretagne Centre, a pour but de répondre à vos questions en matière d'habitat et de logement. Concernant vos travaux d'amélioration à l'habitat (énergétique et/ou adaptation au handicap), l'Accueil Logement vous propose un accompagnement personnalisé et gratuit :

- **Accompagnement technique** : Le thermicien de Loudéac Communauté Bretagne Centre vous accompagne et vous oriente dans le cadre d'un parcours de travaux adaptés à votre situation. Il établit dans un premier temps un diagnostic préalable et vous fait des propositions de travaux pour améliorer thermiquement votre logement.
- **Accompagnement financier** : Nombreuses sont les aides, les subventions, les prêts... accordés aux particuliers pour financer leur projet de travaux à moindre coût. L'Accueil Logement vous informe sur votre éligibilité et sa mise en œuvre.

Exemple :

Un couple avec 2 enfants à charge souhaite installer un poêle à bois et changer quelques ouvertures dans leur maison principale. Le revenu fiscal de référence du foyer est de 33 550€. (catégorie modeste) Le projet de travaux s'élève à 14 500€ HT

Pour tout renseignement, nous vous invitons à contacter l'Accueil Logement au 02 96 66 09 07 du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h (16h le vendredi et fermé le jeudi après-midi), ou par mail accueil.logement@loudeac-communaute.bzh